

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 277

HUILES DE BOIS DE CHINE BRUTES

1ère ÉDITION

Novembre 1962

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.



Documents

Document Sharing Hub

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 277, *Huiles de bois de Chine brutes*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 35, *Matières premières pour peintures, vernis et préparations assimilées*, dont le Secrétariat est assuré par le Nederlands Normalisatie-instituut (NNI).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1950 et aboutirent en 1960 à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En juin 1960, ce Projet de Recommandation ISO (N° 363) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé par les Comités Membres suivants:

Autriche	Hongrie	Pays-Bas
Belgique	Inde	Portugal
Chili	Israël	République Sud-Africaine
Colombie	Italie	Suède
Danemark	Japon	Tchécoslovaquie
Espagne	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.

Trois Comités Membres se déclarèrent opposés à l'approbation du Projet:

Allemagne	France	Royaume-Uni
-----------	--------	-------------

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en novembre 1962, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.
